

## **Les conditions d'aide et de soutien de projets**

- Afrika-Projekt e.V. soutient des micro-projets dans des pays africains en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations locales. Les actions au plan pratique d'Afrika-Projekt e.V. auprès des populations pauvres et défavorisées ont pour but d'améliorer de façon directe et durable leur situation économique, sociale et écologique. Cette aide devrait permettre aux bénéficiaires de s'autogérer dans la continuité.
- L'aide du projet doit être demandée par le porteur du projet auprès d'Afrika-Projekt e.V.. Le sujet du projet doit venir d'une initiative locale avec un suivi du début jusqu'à la réalisation finale ; le demandeur peut être un comité de village, une ONG ou tout autre organisme humanitaire. Le porteur du projet doit participer d'une façon primordiale à la planification et à la réalisation du projet. A cet effet il doit disposer de moyens organisationnels, administratifs et humains suffisants.
- Un projet crédible contient une ou plusieurs mesures pouvant être réalisées dans une période relativement courte (maximum 5 ans). Les mesures, leur début et leur fin doivent être clairement définis. Le projet doit être durable, c'est-à dire qu'il doit être capable de continuer à exister après la fin du soutien d'Afrika-Projekt e.V. ou d'un autre sponsor sans aucun autre soutien extérieur. Cette modalité peut être réalisée soit par la rentabilité économique du projet, soit par une promotion publique (en cas de projet humanitaire, par exemple « enfants dans la rue »).
- Limitations : des mesures déjà commencées ne sont en principe pas favorisées. Dans le domaine de la santé, Afrika-Projekt e.V. ne soutient que l'aide médicale d'approvisionnement de base, la prévention et la vulgarisation, ainsi que la lutte contre les problèmes focaux. Dans le domaine de l'éducation, l'association soutient l'aide à la formation de base.  
L'aide aux frais administratifs ou à la livraison de matériel exclusivement ne peut pas faire l'objet d'un appui.

- **Les aspects principaux pour l'évaluation du projet**

- 1. Les cadres du projet**

Afrika-Projekt e.V. soutient des mesures qui, en raison de leur caractère spécifique, de leur contenu et du contexte général, ont en vue une amélioration durable des conditions de vie des bénéficiaires y participant. Ces mesures doivent être adaptées aux conditions socio-économiques et écologiques locales. De plus, elles doivent s'harmoniser avec les programmes et projets déjà existants dans leur domaine et éventuellement, fonctionner avec ceux-ci.

- 2. Le porteur de projet**

La conception, la planification, la préparation, la réalisation, le suivi, le contrôle et la continuation ultérieure du projet doivent être sous la responsabilité d'un porteur formel non-gouvernemental bénéficiant de la confiance du groupe cible. Le porteur de projet devient alors le partenaire contractuel responsable d'Afrika-Projekt e.V.. Pour que le projet soit effectué avec succès, le porteur doit disposer de ressources organisationnelles, administratives, humaines, et le cas échéant, de ressources financières suffisantes.

- 3. Le groupe cible**

Il peut s'agir de la population d'un village, d'une région, d'un quartier, du personnel d'une entreprise ou d'une fraction d'un groupe déterminé (par exemple paysans, écoliers, femmes, etc.). Le groupe cible doit s'identifier avec le projet et par conséquent doit coopérer avec le porteur de projet dans la réalisation du plan et y participer (processus de participation pour l'auto assistance).

- 4. Le contenu du projet**

Le projet doit être défini par des mesures claires visant à atteindre un certain résultat dans un cadre objectif et temporaire fixé. La situation et les problèmes du groupe cible, ainsi que les conditions données dans l'ensemble du projet, doivent être présentés. Il faut prouver que le résultat aspiré ne sera atteint qu'avec un appui extérieur utile pour le groupe cible. Le genre et la dimension des interventions particulières doivent être décrits amplement, ainsi que leur échéance temporaire et les modalités de réalisation. Les mesures doivent être techniquement appropriées pour atteindre de façon sûre l'objectif fixé.



## **5. Coûts et financement**

A cet effet, une estimation la plus exacte possible des coûts d'investissement et de réalisation du projet est nécessaire. L'utilité du projet doit être appropriée aux coûts de celui-ci. Les postes singuliers des coûts à la charge d'Afrika-Projekt e.V. doivent être calculés avec précision. Un plan de financement complet pour la durée totale de la réalisation du projet doit être présenté. Le financement ne peut être accordé que lorsque la totalité de ce financement est assurée. Dans le cas où plusieurs donateurs sont impliqués dans le même projet, il est nécessaire que ceux-ci se mettent d'accord sur la forme du financement commun accordé.

## **6. Durabilité**

Un calcul provisoire de pertes et de bénéfices doit démontrer par des plans concrets qu'après la fin de l'aide financière, les activités du projet se perpétueront de façon autonome par le porteur du projet ainsi que le groupe cible au bénéfice de ce dernier. Lors de l'examen du projet, tous les risques pouvant remettre en question le développement positif du projet doivent être pris en considération.